L'équipe mobile de sécurité de l'académie de Lyon.

L'équipe mobile de sécurité est un dispositif de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire.

Elle a pour mission principale de contribuer à la tranquillité des établissements scolaires sans se substituer aux équipes existantes.

Cette équipe est pilotée par un coordonnateur académique placé sous l'autorité de la rectrice. Elle est positionnée au Centre Académique Michel Delay.

Elle est composée de 14 agents déployés généralement en binôme pour une durée déterminée dans les EPLE de l'académie.

L'équipe mobile de sécurité peut intervenir dans un cadre préventif ou lors d'un évènement particulier, à la demande du chef d'établissement ou à l'initiative du proviseur vie scolaire.

La charte de l'équipe mobile de sécurité.

Par cette charte, l'équipe mobile de sécurité affirme ses principes fondamentaux d'éthique professionnelle, qu'elle applique à l'intérieur et à l'extérieur des établissements.

Les agents de l'équipe mobile de sécurité :

- 1. instaurent un climat de confiance, d'honnêteté et de franchise au sein de leur groupe, ainsi gu'avec leurs partenaires.
- 2. travaillent en équipe et en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative,
- 3. font preuve de disponibilité, de loyauté, de courtoisie et de tact en toute circonstance.
- 4. respectent la discrétion et le secret professionnels,
- 5. adoptent un comportement adapté à chaque interlocuteur et à chaque situation,
- 6. s'attachent à rassurer la communauté scolaire par leur calme et leur sang-froid,
- 7. agissent en toute objectivité, sans préjugé ou jugement hâtif,
- 8. garantissent leur assiduité au travail et le respect de leurs horaires d'intervention,
- 9. respectent le contrat conclu par leur coordonnateur avec le chef d'établissement,
- 10. rendent compte à leur hiérarchie de l'ensemble des événements survenus dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions,
- 11. participent à l'amélioration permanente de la qualité de leurs prestations.

Une équipe au service des établissements scolaires.

PIERRE SIBOURG, coordonnateur de l'équipe mobile de sécurité LAURENT BESSUEILLE, proviseur vie scolaire Centre Académique Michel Delay - DAFOP

CONTACT

Proviseur vie scolaire Rectorat de l'académie de Lyon 04.72.80.60.06

pvs@ac-lyon.fr



RECTORAT



DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



L'ÉQUIPE MOBILE DE SÉCURITE DE L'ACADÉMIE **DE LYON**

Une équipe au service des établissements scolaires

WWW.AC-LYON.FR

Référentiel de compétences

COMPETENCES	ACTIVITES PROFESSIONNELLES	SAVOIR FAIRE
1. Assurer la prévention et la sécurité.	 1.1 Assurer une présence dissuasive aux abords des établissements 1.2 Détecter et anticiper les signes précurseurs de tension 1.3 Intervenir lors de bagarres afin de séparer les élèves 1.4 Rendre compte des incidents aux responsables de l'établissement et au coordonnateur 1.5 Renforcer la sécurité des élèves à l'intérieur de l'établissement (couloirs, toilettes, lieux stratégiques) 1.6 Veiller au respect des équipements et des locaux 1.7 Participer au diagnostic de sécurité au regard de la configuration spatiale de l'établissement 1.8 Déléguer aux autorités administratives et policières la gestion de crise 	 Faire preuve de rigueur, d'autonomie et de sérénité Être vigilant en toute circonstance Faire preuve d'un sens de l'observation avéré Distinguer les faits des opinions Évaluer les situations de danger, de conflit Identifier des facteurs de risque Réagir face aux situations d'urgence Maîtriser les gestes de premiers secours
2. Contribuer à l'action éducative.	 2.1 Aider à la continuité de la prise en charge lors des exclusions de cours vers la vie scolaire 2.2 Apaiser les tensions par le dialogue 2.3 Participer aux actions relatives à l'éducation à la citoyenneté 2.4 Encadrer des évènements ponctuels 2.5 Participer au dialogue avec les familles 2.6 Mener des interventions de sensibilisation dans les classes en collaboration avec les personnels de l'établissement ou d'autres partenaires de l'éducation nationale 	 → Se mettre en capacité d'écoute → Prendre en compte les individualités → Favoriser les échanges avec et entre les élèves → Établir une relation de confiance avec l'ensemble des acteurs → Faire preuve de discernement et de bon sens → Communiquer face à un public
3. Participer à la vie scolaire et institutionnelle.	 3.1 Recueillir les attentes du chef d'établissement au regard du contexte 3.2 Travailler en partenariat avec la vie scolaire sous l'autorité des chefs d'établissement 3.3 Favoriser la coordination entre les différents personnels de l'établissement 3.4 Établir un bilan de fin de mission 3.5 Participer à la passation des enquêtes diligentées par les services du ministère 	 → S'adapter au fonctionnement d'un établissement → Relayer l'information → Travailler en équipe → Relater son expérience → Rendre compte à l'oral et à l'écrit → Faire preuve de discrétion professionnelle